

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
01 INTRODUCTION	7
1 Organismes de formation compétents	7
2 Trois principales formations organisées	7
2.1 Formation de chef d'entreprise	8
2.2 Formation continue	8
2.3 Formation en apprentissage	9
Généralités.....	9
Avantages de la formation en apprentissage.....	9
OFFA (Office Francophone de la Formation en Alternance).....	10
3 Quatre principaux acteurs d'une formation en apprentissage	10
3.1 Apprenant en alternance	10
3.2 Référent	11
3.3 Tuteur	11
3.4 Opérateur de formation en alternance.....	12
02 AVANT DE COMMENCER UNE FORMATION : LES DEMARCHES	13
1 Éventuellement, prendre contact avec un conseiller en orientation.....	13
1.1 Principe	13
1.2 Missions du conseiller en orientation	13
Orientation professionnelle	13
Bilan de compétences - Remise à niveau	14
Suivi particulier	14
2 Prendre contact avec un référent.....	14
3 Trouver une entreprise de formation	15
4 Conclure un contrat d'alternance	15
03 NOUVEAU CONTRAT D'ALTERNANCE	16
1 Généralités	16
1.1 Définition	16
1.2 Parties concernées	16
2 Accès à la formation en alternance	17
Condition d'âge et/ou d'études	17
Condition de compétences	17
3 Contrat d'alternance.....	18
3.1 Généralités.....	18
3.2 Modalités du contrat d'alternance	18
Un écrit	18
Période d'essai	18
Durée	18
Horaires de la formation en entreprise.....	19
Mentions obligatoires	19
3.3 Modification du contrat d'alternance	20
3.4 Suspension du contrat d'alternance	20
Pour maladie et autres.....	20
Pour non-respect des obligations	20
Durant 4 semaines de congés scolaires.....	20
3.5 Fin du contrat d'alternance.....	21
Diverses causes	21
Causes liées à l'entreprise.....	21
Conciliation préalable dans certains cas	22
En cas de rupture du contrat	22
4 Plan de formation	22
Niveaux A, B et C.....	23

Durée	23
Évaluation	23
5 Obligations des parties	23
5.1 Obligations de l'apprenant.....	23
5.2 Obligations de l'entreprise.....	24
5.3 Obligations de l'opérateur de formation	26
5.4 Obligations du référent.....	26
6 Rétribution de l'apprenant	27
Rémunération	27
Montants	27
04 CONTRAT D'APPRENTISSAGE	29
1 Obligations des parties	29
1.1 Chef d'entreprise	29
1.2 Apprenti.....	30
2 Exécution du contrat d'apprentissage	31
2.1 Durée du contrat.....	31
2.2 Contenu du contrat.....	31
2.3 Période d'essai.....	31
2.4 Suspension du contrat	31
Causes de suspension	31
Conséquences de la suspension.....	31
2.5 Règlementation du travail.....	32
2.6 Rémunération	32
Montant de l'allocation d'apprentissage	32
Progression de l'allocation d'apprentissage.....	32
Que se passe-t-il si le contrat est conclu pour une durée réduite ?	32
2.7 Frais de déplacement.....	33
2.8 Le mineur peut-il percevoir lui-même l'allocation d'apprentissage ?	33
3 Fin du contrat d'apprentissage	33
3.1 Dans quelles situations le contrat prend-il fin ?	33
3.2 Motif grave pouvant entraîner la rupture du contrat	34
Motif grave invoqué par le chef d'entreprise.....	34
Motifs graves invoqués par l'apprenti	34
3.3 Retrait de l'agrément du contrat	35
Procédure	35
Conséquences pour l'apprenti	35
3.4 Dans quelles situations l'apprenti peut-il demander un changement d'entreprise ?	36
4 Que faire en cas de conflit ?	36
4.1 En cas de conflit entre l'apprenti et le chef d'entreprise	36
4.2 En cas de désaccord avec une décision.....	36
4.3 Recours devant le Tribunal du travail.....	36
05 FORMATION	38
1 Formation pratique dans l'entreprise	38
2 Cours de formation	38
2.1 Date d'inscription.....	38
2.2 Lieu de formation.....	38
2.3 Dispense des cours généraux.....	39
2.4 Organisation des cours.....	39
Répartition des cours.....	39
Cours de formation générale	40
Cours de remédiation	40
Cours de formation professionnelle.....	40
Cours de langues, cours à option	40
Accueil, orientation et remise à niveau.....	41
3 Fréquentation des cours	41
Qui contrôle la fréquentation aux cours ?	41
Absences injustifiées : que risque l'apprenant ?	41
4 Évaluation de la formation	41

4.1	Évaluation en cours d'apprentissage	42
	Sur quoi porte l'évaluation ?.....	42
	Que se passe-t-il en cas d'échec aux cours ?.....	43
	Communication des résultats	43
4.2	Évaluation en fin d'apprentissage	44
	Sur quoi porte l'évaluation ?.....	44
	Moment de l'évaluation.....	44
	Conditions de réussite	45
	Que se passe-t-il en cas d'échec ?.....	45
	Communication des résultats	46
4.3	Contestation de la validité d'une évaluation.....	46
5	Certificat	46
06	RECOURS	47
07	BONUS DE DEMARRAGE, DE STAGE ET PRIMES	48
1	Bonus de démarrage.....	48
2	Bonus de stage.....	49
08	TRAVAIL ETUDIANT DE L'APPRENTI	50
09	PROTECTION SOCIALE DE L'APPRENANT EN ALTERNANCE	51
1	Cotisations de sécurité sociale (ONSS).....	51
1.1	À charge de l'apprenant en alternance	51
	Assujettissement partiel	51
	Assujettissement complet.....	51
1.2	À charge de l'employeur – chef d'entreprise	52
2	Remboursement des soins de santé (mutuelle)	52
	En tant que personne à charge	52
	En tant que titulaire	52
3	Assurance maladie-invalidité et maternité (mutuelle)	52
	Allocation d'apprentissage garantie.....	52
	Indemnités d'incapacité/invalidité.....	53
4	Allocations familiales	53
4.1	Contrat d'alternance	53
	Principe	53
	Procédure	53
	Contrat d'apprentissage industriel.....	54
4.2	Formation en chef d'entreprise	55
	Minimum 17 heures de cours	55
	Limite de revenus.....	55
4.3	Cumul avec le job étudiant	55
4.4	Cumul avec le chômage temporaire	55
5	Accidents du travail	55
6	Maladies professionnelles	56
7	Vacances annuelles.....	56
8	Allocations d'insertion et allocations de chômage	56
8.1	Chômage temporaire	56
	Qu'est-ce que le « chômage temporaire » ?	56
	Quelle allocation ?	56
8.2	Allocations d'insertion	56
	Durée du stage d'insertion – particularités.....	57
010	FISCALITE	58
1	Apprenant en alternance et les impôts	58
1.1	Quand l'apprenant paie-t-il des impôts ?.....	58
1.2	L'apprenant est-il soumis au précompte professionnel ?	58
2	L'apprenant reste-t-il fiscalement à charge de ses parents ?	58
011	VALIDATION DES COMPETENCES.....	60
	Qu'est-ce qu'un titre de compétence ?	60
	Comment obtenir un titre de compétence ?	60
	Pourquoi valider ses compétences ?.....	61
	Pour qui ?.....	61

ANNEXES.....	62
CLAUDE DE DROIT D'AUTEUR.....	81
CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE	81